Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: POLYNOX
- · Code du produit: 07570003
- · UFI: O0P4-T09W-A00R-WNTJ
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits d'écurage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Fabricant:

ZEP UK Ltd

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RD

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000 Fax: +44 (0)151 422 1011 @: info@zep.co.uk web: www.zep.co.uk

Distribué dans l'UE par:

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2 - Milano - (MI)

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

 $T: +39.\hat{0}6.926691$ 

F: +39.06.92747061

 $\underbrace{@}: tecnico @ zepeurope.com \\$ 

Sito: www.zep.it

#### · Service chargé des renseignements:

Customer Service

NL: Tel: +31 164 250 100 Fax: +31 164 266 710 B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395 IT: Tel: +39 069 266 91Fax: +39 06.927 470 61 UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Page: 2/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide glycolique

Alcohols, C9-11, ethoxylated

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 95-14-7 benzotriazole

Liste II

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 68439-46-3 Numéro CE: 931-514-1 Reg.nr.: Polymer	Alcohols, C9-11, ethoxylated  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302	5-10%
	acide glycolique Skin Corr. IB, H314; Eye Dam. 1, H318 1) Acute Tox. 4, H332	5-10%
CAS: 95-14-7 EINECS: 202-394-1	benzotriazole  Aquatic Acute I, H400; Aquatic Chronic 2, H411  Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≥1-<2,5%

· Indications complémentaires:

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

agents de surface non ioniques ≥5 - <15%

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Page: 3/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 2)

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Sable sec

Dioxyde de carbone

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

 $\label{lem:approx} \textit{Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.}$ 

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

CAS: 95-14	1-7 benzotriazole		
Oral	DNEL Long term-systemic	0,54 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-systemic	0,54 mg/kg human/day (des consommateurs)	
		108 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	9,55 mg/m3 (des consommateurs)	
		19 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	

#### CAS: 95-14-7 benzotriazole

	0,0194 mg/L (-)
PNEC Marinewater mg/L	0,0194 mg/L (-)
PNEC Freshwater sediment	0,00375 mg/Kg (-)
PNEC Marine water sediment	0,00375 mg/Kg (-)
PNEC Intermittent release	0,158 (-) mg/L
	mg/L

- · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition

PNEC Soil

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

*Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.* 

0,003 mg/Kg (-)

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · État physique Liquide · Couleur: Beige

(suite page 5)

Page : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 4) · Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle 105 °C · Inflammabilité Non applicable. Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Température d'auto-inflammation Température de décomposition: Non déterminé. · pH à 20 °C · Viscosité: · Viscosité cinématique à 20 °C 200 s (DIN 53211/4) Dynamique: Non déterminé. Solubilité Insoluble · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. 23 hPa · Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 1,28 g/cm3 · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'inflammation: Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. · Teneur en solvants: Solvants organiques: 0.0 % · Swiss VOC: 0.00 % 10.0 % · Teneur en substances solides: · Changement d'état Non déterminé. · Vitesse d'évaporation. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant néant · Gaz inflammables · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

· Explosibles désensibilisés

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 5)

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs	LD/LC	<i>50</i>	déter	min	anı	tes	pour	la	clas	sification:

## ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

 Oral
 LD50
 6.334 mg/kg

 Inhalatoire
 LC50 / 4 h
 129 mg/l (Rat)

## CAS: 79-14-1 acide glycolique

C 1 C 0 5 1 4	71	1
Inhal atoire	LC50 / 4 h	7,7 mg/l (Rat)
Oral	LD50	4.240 mg/kg (Rat)

#### CAS: 95-14-7 benzotriazole

Oral	LD50	560 mg/kg (Rabbit)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 95-14-7 benzotriazole

Liste II

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

#### CAS: 95-14-7 benzotriazole

LC50/96 h 180 mg/ltr (Brachydanio rerio) EC 50/48 h 107 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) OECD test 301 B 90 (-)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

(suite page 7)

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 6)

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

	e européen des déchets
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP8	Corrosif

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN3265
, ,	UN3203
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide glycolique)
IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Glycolic aci
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	8 (C3) Matières corrosives.
Étiquette	<u>8</u> 
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR	III
IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	V.
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisat	
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS:	80 F-A,S-B
Segregation groups	r-A,5-D Acids
Stowage Category	B
Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.07.2021 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
<i>IMDG</i>	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
• •	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
	(ACIDE GLYCOLIQUE), 8, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

REGLEMENT (UE) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide glycolique

Alcohols, C9-11, ethoxylated

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

*P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.* 

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 6 (remplace la version 5) Date d'impression : 21.07.2021 Révision: 21.07.2021

Nom du produit: POLYNOX

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 8)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2